## Compte rendu de la réunion du Syndicat de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Gittaz

Le 6 juin 2023 à 11h

<u>Présents</u>: Carmen JAY, Laurent DUNAND, Nathalie DUJEAN, Fernande AMBIEHL, Nicole JAY, Claude JAY et Maxime JURDIT

<u>Absente</u>: Claudine ABROND

Le quorum étant atteint, la séance commence à 11h10.

## 1. Recours auprès du tribunal administratif

Les membres du syndicat de l'AFP de la Gittaz sont informés du recours en annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'Association Foncière Pastorale de la Gittaz, du 7 novembre 2022, ainsi que de l'arrêté préfectoral rectificatif du 11 janvier 2023, portant modification du périmètre de l'AFP, formulé par Mesdames et Messieurs Béatrice et Viviane DUJEAN, Bernard VIGUET CARRIN, André, Marie-Christine et Sylvie VOJIK et Christian et Patrick PRUVOST, auprès du tribunal administratif de Grenoble.

La requête porte sur les vices de procédures suivants :

- Absence de délibération du conseil municipal de la commune autorisant l'adhésion à l'AFP
- Irrégularité de l'enquête publique
- Procédure de consultation
- Méconnaissance de l'article L. 153-3 du code rural et de la pêche maritime

Le syndicat est informé qu'une réponse est en cours de rédaction par les services juridiques de la DDT de la Savoie et de la commune des Belleville. Par ailleurs, ce recours n'étant pas suspensif, il est rappelé que l'AFP et son syndicat ont toute légitimité à poursuivre les actions nécessaires au bon fonctionnement de l'AFP.

## 2. Désignation d'un(e) nouveau(elle) président(e)

A la suite de la démission de Nicole CHAUDAN de l'ensemble de ses fonctions au sein du syndicat de l'AFP de la Gittaz, la fonction de président(e) est actuellement vacante et le syndicat n'est plus constitué que de 6 titulaires et non 7, comme stipulé dans les statuts. Il convient donc de désigner au plus vite un(e) président(e) parmi les membres du syndicat ou les propriétaires de l'AFP et, le cas échéant, de constituer à nouveau un syndicat de 7 titulaires.

Aucun membre du syndicat présent ne se déclare candidat. Nicole JAY est chargée d'interroger Madame Claudine ABROND sur sa volonté d'assurer la présidence de l'AFP. Par ailleurs, Monsieur le Maire, Claude JAY, précise ne pas souhaiter assurer cette fonction, ni en tant que propriétaire, ni en tant que représentant de la commune.

En ce sens, il est proposé d'organiser une réunion informelle fin juillet afin d'informer les propriétaires de la situation et d'identifier d'éventuels candidats pour compléter le syndicat. Une assemblée extraordinaire sera à organiser par la suite, le cas échéant, afin de soumettre au vote la nouvelle constitution de ce syndicat.

3. Engagement des démarches administratives de création de l'AFP

A l'issue de l'assemblée générale constitutive du 19 décembre 2022 et en raison de la démission consécutive de Madame la Présidente, les démarches administratives nécessaires à la création de l'AFP n'ont pu être réalisées. Afin d'engager ces démarches rapidement (signature du PV de l'AG constitutive, désignation d'un trésorier publique, sollicitation de l'aide au démarrage...) et le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, en tant qu'administrateur provisoire de l'AFP, est désigné à l'unanimité pour engager ces démarches administratives de création, en lieu et place de la présidente démissionnaire.

En outre, le PV de l'assemblée générale constitutive de l'AFP sera également signé par l'ensemble des membres du syndicat.

4. Définition de la destination agricole et de l'attribution des terrains

A l'heure actuelle, deux exploitants déclarés sont en activité sur le secteur de l'AFP :

- Mme Nathalie DUJEAN (50 chèvres laitières)
- Exploitation MARTIN (9 chevaux)

Une autre demande d'exploitation a été formulée par le GAEC BONVIN pour des bovins. Il est par ailleurs à noter que M. Rémy LECOMTE ne souhaite pas exploiter le secteur en raison des tensions actuelles, et ce malgré sa recherche manifeste d'un alpage ovin.

Mme FERNANDE AMBIEHL précise que l'exploitation MARTIN conserve ses chevaux mais n'aura pas de chèvres cet été et n'en aura, a priori, plus jamais. La famille MARTIN souhaiterait transmettre son exploitation mais rencontre des difficultés liées au foncier.

En conséquence, il est proposé, d'en un premier temps, d'organiser une rencontre entre la famille MARTIN et la commune afin d'affiner leur projet de transmission et de les accompagner dans cette démarche. Par la suite et avant la réunion informelle de fin juillet mentionnée ci-avant, un rendez-vous sera à organiser avec l'exploitation MARTIN et celle de Mme Nathalie DUJEAN, afin de travailler un projet de répartition des terrains en fonction des besoins de chaque exploitation et du potentiel agronomique et environnemental du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé à 12h34, la séance est levée.

A LES BELLEVILLE

Le Maire et administrateur provisoire de l'AFP,

Le 14 juin 2023

Claude JAY